AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1561
FR0010040865-FS0523

29 juillet 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GECINA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juillet 2014, la société anonyme de droit espagnol Metrovacesa (Parque Metrovacesa Via Norte, Quintanavides, 13, 28050 Madrid, Espagne) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 juillet 2014, les seuils de 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société GECINA et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'action GECINA hors marché.